



Trait d'union Express



Le Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

N° 16

18 novembre 2011

Avis public de la révision de la liste électorale municipale

Municipalité

SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Scrutin du

2011 | 12 | 11

année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Diane Laroche, présidente d'élection, que :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 2011 | 11 | 11,
année mois jour

Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le

2011 | 10 | 20 *
année mois jour

- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

et

• est soit :

- domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- depuis au moins 12 mois, soit :

- ⇒ propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
- ⇒ occupante unique d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;

NOTE : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

- ⇒ copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des

copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le 2011 | 10 | 20 *
année mois jour

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant :

945 de l'Église Saint-Antoine-de-Tilly
Adresse

Jours pour présenter des demandes

Dates :

Heures :

<u>21 novembre 2011</u>	De <u>14 h 30</u> à <u>17 h 30</u>
<u>22 novembre 2011</u>	De <u>19 h</u> à <u>22 h</u>
<u>24 novembre 2011</u>	De <u>10 h</u> à <u>13 h</u>

Signature

Donné à : Saint-Antoine-de-Tilly, le

Municipalité

Présidente d'élection

2011 | 11 | 16
année mois jour

SM-15 (09-06)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 47, 54, 125 et 133

* Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour de la publication de l'avis d'élection.

Avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité SAINT-ANTOINE-DE-TILLY	Scrutin du 2011 12 11 année mois jour
----------------------------------------	---------------------------------------------

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par DIANE LAROCHE, président d'élection :

→ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- avoir 18 ans le

2011	12	11
année	mois	jour

 *
- être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le

2011	10	20
année	mois	jour

 **
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2011	10	20
année	mois	jour

 **
- avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le

2011	11	24
année	mois	jour

ET → **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- avoir 18 ans le

2011	12	11
année	mois	jour

 *
- être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le

2011	10	20
année	mois	jour

 **
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2011	10	20
année	mois	jour

 **
- avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le

2011	10	20
année	mois	jour

 **
- avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2011	11	24
année	mois	jour

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard** le

2011	11	24
année	mois	jour

 *** sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

➤ Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.	
DIANE LAROCHE Prénom et nom	418 886-2441 Ind. rég. Numéro de téléphone
3870 CHEMIN DE TILLY SAINT-ANTOINE-DE-TILLY Adresse	G0S 2C0 Code postal

Signature
Donné à SAINT-ANTOINE-DE-TILLY, le

2011	11	16
année	mois	jour

DIANE LAROCHE
Président d'élection

SM-9 (09-06)
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56 et 341

* Le jour du scrutin.
** Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.
*** Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE

11 DÉCEMBRE 2011

**La liste électorale
pour l'élection partielle
au poste de conseiller n° 2
est maintenant disponible pour consultation
à la mairie
3870, chemin de Tilly**

**Il est de votre responsabilité
de vérifier si votre nom
est bien sur la liste.**

**Vous pouvez vous présenter
à la commission de révision
pour vous inscrire, apporter une correction
ou faire une radiation.**

<p>Commission de révision Centre communautaire, 945, rue de l'Église Lundi 21 novembre, de 14 h 30 à 17 h 30 Mardi 22 novembre, de 19 h à 22 h Jeudi 24 novembre, de 10 h à 13 h</p>

**Les mises en candidature pour l'élection partielle
au poste de conseiller n° 2 se sont terminées le
vendredi 11 novembre, à 16 h 30.**

Les candidats sont :

- **Michelle BROUSSEAU, 4600, route Marie-Victorin**
- **Jacques CARON, 920, rue du Fleuve**